

Suite à l'audience qui s'est tenue le jeudi 29 juin 2023 devant le tribunal correctionnel de Bourges, le Centre Hospitalier Jacques Coeur tient une nouvelle fois à exprimer son soutien à la famille de M. Henry Latour. Cette audience, longue et technique, a été une nouvelle épreuve pour les proches de M. Latour.

Depuis le 14 janvier 2016, date du décès de M. Latour au bloc opératoire du Centre Hospitalier Jacques Coeur, ses proches traversent des moments terribles.

La direction du Centre Hospitalier Jacques Coeur mesure leur détresse et la dignité dont ils font preuve dans la recherche de la vérité.

Les débats d'hier ont permis d'apporter la lumière sur les conditions qui ont conduit au décès de M. Latour. Le Centre Hospitalier Jacques Coeur s'est mis en capacité d'apporter les réponses dont la famille et le tribunal avaient besoin.

Le Centre Hospitalier Jacques Coeur souhaite de nouveau exprimer son soutien, plein et entier, aux professionnels de santé présents le 14 janvier 2016. Les professionnels infirmiers expérimentés ont subi ce jour-là une violence inacceptable qui ne doit jamais avoir sa place dans un acte de soin. Les éléments du dossier démontrent que le stress intense qu'ils ont vécu ne leur a jamais fait perdre de vue l'attention humaine et bienveillante pour M. Henry Latour.

Outre les peines requises par le parquet à l'encontre du chirurgien urologue et de l'anesthésiste présents le 14 janvier 2016, la procureure de la République de Bourges a aussi réclamé 90 000 euros d'amende à l'encontre du Centre Hospitalier Jacques Coeur. La décision a été mise en délibéré au 13 septembre 2023.

Le Centre Hospitalier Jacques Coeur renouvelle son soutien à la famille et aux proches de M. Latour, continuera d'apporter son concours aux autorités et son soutien inconditionnel à l'ensemble de sa communauté paramédicale, médicale et administrative.